

## Elections communales générales 2026

Portez-vous candidate ou candidat aux élections de votre commune et participez activement aux décisions qui touchent votre quotidien.

Vous pouvez vous présenter pour participer:

- au Conseil communal/Conseil général
- ou à la Municipalité

## Vous pouvez déposer votre candidature jusqu'au 12 janvier 2026 midi.

Vous avez 18 ans ou plus, de nationalité suisse ou avec un permis B ou C ( si vous résidez en Suisse depuis 10 ans dont 3 ans dans le canton de Vaud, alors vous êtes éligible dans votre commune: le canton de Vaud a besoin de vos idées et de votre énergie pour façonner l'avenir des communes vaudoises. Ce ne sont pas des débats abstraits, mais de vraies questions sur le quotidien et l'avenir de votre commune (transports, places de jeux, aires de sport, crèches, etc.).

La Municipalité est l'**organe exécutif** de la commune. Elle est composée de 5 membres, élus directement par la population pour une durée de cinq ans. Elle se réunit en principe chaque lundi en fin de journée afin de traiter les affaires courantes.

Son rôle est de **gérer la commune au quotidien**: planifier les projets, exécuter les décisions, diriger l'administration et veiller au bon fonctionnement de l'ensemble des services communaux. Elle est responsable de domaines variés tels que les finances, les travaux publics, l'urbanisme, la culture, le social, les écoles, les services industriels ou encore la sécurité.

La Municipalité fonctionne de manière **collégiale** : les décisions sont prises ensemble, à la majorité, sous la présidence du syndic. Chaque membre assume la direction d'un **dicastère**, qui regroupe plusieurs services et prestations à la population (par exemple : finances, routes, écoles, bâtiments, etc.).

Le Conseil communal ou général est l'**organe législatif** de la commune. Il est composé de 35 membres à Gilly. Il se réunit environ 4 fois par an. À ces séances peuvent s'ajouter les séances de commissions, pour celles et ceux qui s'y impliquent: c'est là que les projets sont examinés plus en profondeur et que les conseillères et conseillers peuvent avoir le plus d'impact. Par ses interventions, il **oriente la politique menée par la Municipalité**, valide ou refuse les projets et participe activement au développement de la commune. Ses compétences couvrent aussi l'aménagement du territoire, l'acquisition ou la vente d'immeubles communaux, les fusions de communes ou encore le statut du personnel communal.

En siégeant au Conseil communal, vous apportez votre regard, vos questions et vos idées à la discussion collective. Vous contribuez à orienter directement les choix financiers, réglementaires et politiques qui façonnent la vie de votre commune.



Pour répondre à vos questions, le Président du Conseil communal et les membres de la Municipalité vous invitent à les rencontrer, dans le cadre d'une séance publique d'information :

Le jeudi 4 décembre 2025 à 19h30 à la grande salle de Gilly.

N'hésitez pas à venir vous renseigner et, pourquoi pas à signer la liste de candidature.